L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1878.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parti à : l'accomplissement de toutes les obligations légales, dues par l'Etat de la Louisiane ; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs ; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane ; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part, et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis ; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention la plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; Brésil ; République Argentine ; Japon ; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi) ; Perse (voie du golfe Persique) ; colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais ; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar ; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité, enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Il y a eu deux mille cinquante membres actifs et exempts, et leurs familles, les deux cent soixante-dix veuves ; leurs deux cent soixante-quinze orphelins, privés tant d'un parent que de deux ; l'incompétence de la ville de payer le département ; avec une caisse épuisée, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur, notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient dans leurs moyens leur faire parvenir.

I. N. MARKS, Président.

1er sept.—

L'UNION FRANÇAISE.

Appel du Comité de Secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés ; elle s'étend maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades, surtout parmi les classes pauvres, a pris des proportions considérables, et la misère vient s'ajouter à la maladie. Il est utile, il est nécessaire de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins ; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigents français atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de cette admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il entreprend.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but :

1° De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours ;

2° De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à tous ceux qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions :

Président Honoraire,

M. LEON BELLAGUET, Gérant du Consulat de France.

Président, M. EDGARD LARUE, Président de l'Union Française, No 8 Gallier's Court.

Sect.-Correspondant et Trésorier. M. F. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.

M. F. JAUFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.

M. A. WALZ, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.

M. A. GUILLEMET, Sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.

M. A. MAILHES, Vice-Président de la Société des Bouchers, coin des rues Poydras et Dryades.

M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.

M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.

M. E. ERRARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.

M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.

M. G. E. MASTRAL, coin Conti et Passage de la Bourse.

M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.

M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siège de la société rue St-Louis.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Comité de Secours ayant complété son organisation, fonctionnera dès à présent. Les demandes de secours peuvent être adressées à tous les membres du comité, ainsi qu'à MM.

Léon Médal, 93, rue Vieille-Levée ;

Chagnard, même adresse :

Joseph David, 32, rue Vieille-Levée, près Douane ;

J. Anglade, coin Bourbon et Conti.

Ces messieurs sont plus spécialement chargés des ordres pour les médecins, les pharmaciens et les garde-malades.

Pour le comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

Société Allemande de Secours.

—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants :

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler ;

Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller ;

Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wunder, Ph. Kreutz, G. Danner.

Quatrième ward — Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Huener, Hy. Rauschenbach, H. Heidenrann ;

Cinquième ward — Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck ;

Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Praget ;

Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lechbrunner, J. Jacobs ;

Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman ;

Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Reugstorff, John Ueber, H. Mueller ;

Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer ;

Onzième ward—Maximilian Hermann, P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuemmel ;

Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Beck ;

Septième district—H. Tebbe, Henry Juergans.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre ; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

P. TUJAGUE, MERCIER, FÉLIX LIMET, O. CHARTIER, S. MARTIN, D. M. P., ALFRED MERCIER, RAOUL JUSSONVILLE.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 8 OCT. 1878.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT : $30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 8 OCT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 lots et montant à	$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du 8 OCT. 1878, TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui seront faites pour des agences.

M. A. DAUPHIN, Président. Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse sera considérée un refus.

INSTITUTION. Columbian Educational et Kindergarten Institute.

138 rue de l'Esplanade entre Rampart et Bourgogne.

Autrefois institution d'AGUTIN. Neuvième année sous la direction de Mlle H. Fitzgerald.—Ouverture le 2 septembre 1878.

CETTE institution embrasse dans son système d'éducation toutes les branches d'un cours complet tant en anglais qu'en français depuis les classes primaires et Kindergarten jusqu'aux plus élevées ; il en est de même de l'allemand et des autres langues.

Le nouveau local est tout ce que l'on peut désirer de mieux ; les bâtiments sont spacieux et aérés et conviennent parfaitement aux besoins d'un externat et d'un pensionnat ; les appartements étant larges et distribués d'une façon confortable ; la cour et les galleries sont vastes et suffisent amplement aux jeux et à l'exercice des élèves.

L'enseignement de la musique reçoit une attention toute particulière ; on consacre beaucoup de temps à l'étude et on s'efforce à cultiver chez l'élève le goût et l'amour de l'art et de lui donner une exécution brillante.

Conditions modérées. 10 sept.

Université de l'Etat de la Louisiane —ET— Collége agricole et mécanique.

BATON-ROUGE, Louisiane.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA DIX-NEUVIÈME session commencera le 5 octobre prochain et finira le 4 juillet 1879.

DÉPENSES.

Dépenses fixes, par mois—Pension, logement et soins de domestiques, $11 ; blanchissage et raccommodage, $2 ; combustibles et éclairage, 50 cts ; menus 50 cts ; soins de médecin, $1 ; total $15, et pour les neuf mois de session, $135, ou payables mensuellement d'avance dans cette proportion si l'élève ne fait qu'une partie de la session.

Les dépenses éventuelles par session sont évaluées ainsi qu'il suit : uniforme, vêtements et casquettes, $50 ; livres et fournitures, $10 ; médicaments, $2 ; casses et accidents, $3 ; total, $65, payables $40 à l'entrée au collège et $25 le 1er janvier. La balance non dépensée est remboursée.

Dépenses totales, fixes et casuelles, par session de neuf mois, $200.

Les élèves peuvent entrer au collége en sortir, à quelque moment que ce soit pendant la session. Ils n'auront à payer qu'à partir de la date de leur entrée et pour le temps qu'ils auront passé au collège.

Ils peuvent prendre pension à Bâton-Rouge au prix demandé par l'Université.

L'enseignement et l'usage de la Bibliothèque et du cabinet de physique sont gratuits.

Exercices militaires.—Ces exercices sont obligatoires. Les élèves peuvent être nourris et logés à l'Université ou dans la ville de Bâton Rouge. Ceux qui demeurent à l'Université sont, la nuit comme le jour, soumis à la discipline militaire. Les élèves qui prennent pension et logent à Bâton Rouge, ne sont soumis à la discipline militaire que quand ils sont à l'Université.

Instruction religieuse.—On reçoit à l'Université l'instruction catholique ou protestante. Le dimanche, les élèves devront suivre les exercices religieux dans les églises de Bâton Rouge que leurs parents auront désignées.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à D. F. BOYD Président.

18 juil—3m

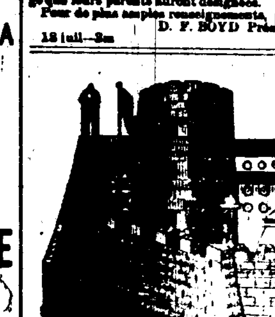

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

26.........RUE CONTI.........26

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici ; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif ;—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit et prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs ; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage excellent pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

PROCURATIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

89.........Passage de la Bourse.........89

Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

AUX DAMES !

Confections toile des meilleurs goûts,

Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50 ; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'exprès, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers ; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en lacré blanc.

Le buste a de 28 à 42 ; nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis.

Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau ciseau de Foster. Adresser toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO., 179 & 283 E. Madison St. Chicago Illinois.

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris ! Chacun répond : OUI !

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principe dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins. 20 juin—6m. MerVD.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 95 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands, en gros et en détail, de—Etoffes unies et bariolées, à raies, pour tentes,

—Fabricants de—

Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.

Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques.

Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "groceries" aux prix du Nord.

23 mars—6m.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 23 Sept. 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Ayrot Louis,	Lemaire Raymond,
Adda Guiseppe,	Marcel François,
Barbotti Vincenzo,	Marsano La Magna,
Basile Francesco,	Masso Givanbina,
Bellagent Pasquale,	Mancuso Francesco,
Bruis José,	Marin François,
Caresso Michele,	Malbuch François,
Crispi Antonino,	Nan Ulysse,
Costa Sebastian,	Ollier Jacques,
Cassone Battiste,	Palmorano Giovanni,
Clement Charles,	Piaso Vincenzo,
Danificas Antoine,	Royes J. R'y Garcia,
De Salvador Guiseppe,	Ribaut Jean,
Ferrara Vincenzo,	Scafini Antonino,
Fontanella Michele,	Sagamogo Michele,
Geffrot Charles,	Sère Lucien (cuisinier),
Gonzales Rafael C,	Taranto Giovanni,
Hiriart Jean,	Taccue Salvatore,
Hourcade Bernard,	Tiebault Joseph,
Longuefosse Jean Marie,	Toumela Jean,
	Tracus Guiseppe

LISTE DES DAMES.

Bertes Paul Madame, Calato Gesylo Signora, De Antoni Malaga Signora, Dessent M. V. Mademoiselle, Fonte Marichia Signora, Marchando Rufilo Madame, Patrona Grancinta, Pasma Francesca Signora, Pierre Italiana, Franchina Caterina Signora.

A. S. BADGER, Maître de Poste.

Bureau d'Enregistrement.

Mairie de la Nlle Orléans, Hôtel de Ville. 30 août 1878.

LES bureaux ci-dessous mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir :

1er Ward,	Transféré au No 182, rue Annunciation, entre Terpsichore et Robin, le 27 courant.
2d ..	No 244 rue Carondelet, entre Delord et St-Joseph.
3e ..	No 4 rue Perdido, coin St-Charles.
4e ..	Rue des Remparts, coin Conti.
5e ..	Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e ..	No 139 rue Hôpital, près Bourgogne.
7e ..	Coin Lapeyrouse et Claiborne.
8e ..	Coin Grands-Hommes et Poète.
9e ..	Coin Grands-Hommes et Rivière.
10e ..	Coin des rues St-Charles.
11e ..	Au coin des rues Washington et Magasins.
12e ..	Au coin de l'Avenue St. Charles et de la rue Bertin, du 26 au 28 courant. Au coin des rues Tchoupitoulas et Amélie, du 30 septembre au 6 octobre inclusivement. Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiane, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement. Au coin de l'Avenue Louisiane et de la rue Magasins, du 14 octobre au 21 octobre inclusivement.
13e ..	Coin Nord-Ouest de la rue Magasins et Bordeaux.
14e ..	Rue Magasins, entre l'Avenue Peters et Octavie.
15e ..	A la Maison de Cour d'Alger.
16e ..	Maison de Cour.
17e ..	Coin Second et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 18 de l'acte No 100, approuvé le 30 avril 1877.

ED. PILSBURY, Maire.

30 août—60 f

J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane, NOUVELLE-ORLEANS,

Propriétaire du Pavillon du Chemin de Fer,

A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au Lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.

26 mai—3m

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 janv 78—1 an V&O

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS —DE— ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - - SAVEUR POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes ?

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires,

W. T. Creamer & Co. Chimistes,

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros, par THOS. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "Extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.

20 juin—3m—MerJS

A. BONNET. WM. FRANTZ. H. OPITS.

A. BONNET & CIE.,

65.........RUE ROYALE.........65

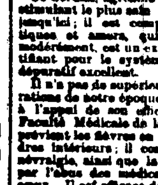

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.

Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 cts.

MM. Frantz, Opits et Kretho—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ

FOURNEAU ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Il est susceptible, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine et pompes.

90.........rue Baronne.........90

Entre les rues Union et Perdido.

1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

F. Gonthier,

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

13 nov—1 an

BOIS ! BOIS !

De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "S. F. Fraser" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 275 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde,			$5 50
Bois de frêne,	de	de	6 50
Chêne et frêne mêlés de	de	de	6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.

16 déc—1m

H. CASSIDY J. F. HOGAN.

J. THOMSON & BROS.,

Importateurs et Marchands de

Voitures, Wagons

et matériaux à fabriquer les

CHARRETTES,

Et fabricants de

Voitures légères et de Wagons à ressorts.

Tout à des prix raisonnables.

68 & 70 RUE DES REMPARTS Côté Sud,

Entre Commune et Gravier.

11 août—3m

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, O. CARRIERE, CHAS J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les Fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine : Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie, des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général : BURKE & THOMPSON, No 62 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

PHARMACIE GAMOTIS

Rue Claiborne, entre Lapeyrouse et Laharpe, (3e Dist.)

M. A. GAMOTIS a l'honneur d'informer les membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle qu'ayant été reçu et reconnu pharmacien de la dite société, il est prêt à remplir toutes les ordonnances qui lui seront confiées.

3sept—3632,36,39

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux endroits ci-dessous :

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magasins.

A la charge de Columbus H. Allen

Entre les Avenues Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magasin et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième ;

A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magasins.

A la charge de S. B. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—

A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—

A la pharmacie O. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas.

A la pharmacie K. BRAND, coin des rues St. André et Magasins.

A la charge de Henry Ginder.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Première—

A la pharmacie WM. GRAFFER, coin des Dryades et St. André.

A la charge de Thomas Green.

De Félicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—

A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magasins et Félicité Road.

A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Félicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière—

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades ;

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Delord.

A la charge de J. M. Vandegriff.

De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magasins et Thalie.

A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annonciation et Calliope.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julia et Canal, de Remparts à la cyprière—

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Remparts et Poydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.

A la pharmacie de GEO. BAINSFATHERS, No 272 rue Commune.

A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegriff.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.

A la charge de Jules Aldigé.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.

A la charge de L. W Baquié.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.

A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.

A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.

A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 389.

A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.

A la pharmacie ERNEST BUSERT, 283 Esplanade.

A la pharmacie F. BACHLER, No 380 Royale, coin Français.

A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs Elysées et Bons-Enfants

A la pharmacie LÉON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.

A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.

E. LARRIEU, coin Urquhart et St-Bernard.

Du Fleuve à la cyprière, entre Champs Elysées et la section au dessous du 9me ward—

A la pharmacie T. DAVIDSON, coin Victoire et Marigny.

A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Enghien.

A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.

A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.

A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.

A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.

On autres pharmacies

A la charge de John M. Coes.

A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.

A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.

A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.

Par ordre de l'Association.

20 août— F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Bureaux de la compagnie d'assurance du Pompier de la Nlle-Orléans.—Nlle Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante :

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUFMKOLK.
B. SALOY.	WM. HAGAN.
M. ABASCAL.	H. SCHROEDER.
D. HUGHES.	J. SAMBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HASSE.
THEO. L. SUGG.	S. M. MILLER.
F. JAUFROID.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. MENGE.
P. THORMAEHLEN.	M. MANN.
P. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU.

28 juil—

THE ROYAL, A Hamilton Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton Ontario

20mai

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 42 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.

12 jan—1an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

23sept—1an

HAGAN'S

Magnolia Balm

A NEW APPLICATIONS MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 97 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL. SEPTEMBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Amoretti (Jean)	Lassaude
Beloin	Labarque dit Auguste
Besson	Lege Jean. Auguste née
Calaviar	Musainot
Constantin (Pierre Adrien)	Mage
Dumont (Marguerite)	Nedus (Jean Marie)
Dedieu (Pamphile)	Nedus (Louis)
Piquet (Jean Jules)	Ortoli (Antoine Marie)
Grégoire (Jules)	Rosquier (Jules)
Guiral (Barthelemy)	Sourdilais (Germain)
Gustave	Villeneuve (Henry)
Germain (à bord de la Sunana)	

Le nommé Sembrie (Marie Louis), boucher au Marché Français, soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,

3 sep LEON BELLAGUET.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Décident se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes :

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets : d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France ; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc. ; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et il en fera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement :

Président : M. Victor Maignan

1er Vice-Président : M. A. Carrière,

2e .. .. M. C. T. Dugazon,

3e .. .. M. Félix Limet.

4e .. .. M. Pierre Poutz.

Secrétaire-Trésorier ; Mr F. Laborde.

MEMBRES :

Messieurs : E. Allgeyer,	E. de Gas
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Bruisteau,	E. Merilh,
A. Coutis,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses, ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des réglements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ :

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, F., en Chapellerie.
Aldigé, P., Manufacturier.
Aldigé, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bernier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobot, A., Négociant en merrains
Boissonneau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Brière, Théo., Courtier de sucre.
Brière, P., Libraire.
Bruisteau, P. E., Négociant-Importateur.
Bohn, Aug., Négociant Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carronche, A., Pharmacien-Droguiste
Cassaire, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutis, A., Négociant-Commissionnaire
Crabites, P., "
Couturié, Amédée, "
Chauvière, Chapelier.
Cloutierman, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagorret, A., Marchand de Nouveautés.
Damassa, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Dasca, J., Fabricant de Tabac.
Deschamp, E., Négociant.
Dossun, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
Delaroit, P., "
Dulpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estéban, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
Forestier, E., Négociant Commissionnaire.
Fournier, S., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armurier.
Fourcade, St-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guérin, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jamfreid, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacaze, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Leblanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Lelong, A. A., Négociant-Commissionnaire
Labasse, B., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hormel de, Négociant.
Lapique, B., Pharmacien.
Lavois J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Merilh, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Merilh, E., Négociant-Commissionnaire.
Manadé, M., "
Majeau, M., Pharmacien.
Neyrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Plassan, S., Négociant-Commissionnaire.
Poutz, Pierre, " "
Queyrouse, L., Négociant.
Roche, Jos. J., Confiseur.
Rocheraux, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, C., Orfèvre.
Roux, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrasin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schwitzer, J., Libraire.
Sper, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. R., " Importateur.
Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., " Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Verneuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Waltz, A., Négociant en Bière et Vin.

24 mars—

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION —DU— NORTHWESTERN NATIONAL INSURANCE CO. DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE, $600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque de Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,600 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et avantages		2,884 11
En caisse et en banques		86,182 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 50
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.

ALFRED JAMES, Vice-Président.

JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,

Au No. 134 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.

JAS A. LAFITTE.

Signé sous serment, par devant moi, aujourd'hui par James A. Lafitte de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

N. B. TREBY, notaire.

Nlle-Orléans 22 mai 1878 avril—3m

Douzième état de situation annuel —DU— FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37......RUE CARONDELET......37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir :

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,704 28	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer	45,780 70	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,533 00	
Primes remboursées	9,229 66	94,762 66
Montant net des mes.		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,458	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00	210,649 5
Réassurances	32,271 99	
Réductions (rebates)	14,617 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,386 03	
Bureau des secours de la Nlle-Orléans	9,551 20	
Dépenses générales, brutes	41,575 89	
Profits et pertes	24,060 56	359,512 42
Balance		$118,504 5
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçues		89,629
		$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit :

Encaisse	$240,921 36
Comptes en voie de recouvrement	87,091 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir, pour primes	37,903 12
Actions de banques et autres actions	208,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 73
Bons des Etats-Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.

EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,000 00) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.

JOHN CHAFFE, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eshleman
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley	A. T. Janin,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,

23 mai—1m G. W. Sente

État de situation semi-annuel —DU— LOUISIANA NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,419,806 60
Bons des Etats-Unis		550,000 00
Autres bons		321,090 58
Local de la Banque et autres propriétés foncières		236,011 59
Cinq pour cent, fonds de rachat		24,750 00
Compte de prime		16,497 80
Change américain		429,019 62
Currency	$845,916 94	
Espèces—		
Or	$8,612 02	
Argent	24,000 00	
	32,612 02	
Chèques pour le Clearing House	127,534 01	
		$1,006,063 97
		$4,003,189 16

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Profits nets non payés		110,496 72
Billets en circulation		495,000 00
Dépôts	$1,930,768 25	
Dû à des banques et à des banquiers	266,904 19	
		2,197,672 44
		$4,003,189 19

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable, à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.

30juin—3t

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. GUINAULT, VACHERIE.

PARS. GUINAULT, encanteur—LUNDI 30 septembre 1878, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St Patrick et Bienville, près du Chemin de la Métairie— 8 belles vaches laitières, 1 jument, 1 mule, et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle de la rue sera donnée au plus fort acquéreur, et celle de la table au Marché Français sera vendue au plus offrant enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant ; et au dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

28 sept—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Meubles d'acajou et de noyer, peintures, gravures, verrerie, faïence, plaqué et autres articles trop longs à énumérer.— 1 splendide piano, bois de rose, de la fabrique Dunham & Son.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale—SAMEDI, 28 septembre, à 10 1/2 heures il sera vendu au No 285 de la rue du Canal, le contenu de la dite résidence, comprenant en partie les articles plus haut mentionnés.

Conditions—Comptant. 27 sept—

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté :

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Tribune Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hôtel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rochebleave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Woods Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
*214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poëte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

RAPPORT SEMI-ANNUEL DE L'ÉTAT DE LA Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle Orléans, à la clôture des affaires le samedi 29 juin 1878.

RESSOURCES :

Prêts et escomptes		1,069,848 79
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et garanties		[illegible]
Local de la Banque		20,000 00
Autres propriétés Foncières		50,000 00
Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt		2,250 00
Autres ressources valeur au comptant		147,179 85
Dû par des Banques et Banquiers		309,688 86
Currency	443,484 60	
Espèces	55,288 04	
Chèques sur d'autres Banques	426,204 41	924,977 05
		2,583,272 07

PASSIF :

Capital réduit à		425,000 00
Surplus		85,000 00
Autres profits non-partagés		160,472 53
Montant en circulation		45,000 00
Dividendes non-payés, (inclus les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878)		72,883 97
Dû à des déposants 1,671,447 69		
Dû à des Banques et à des Banquiers	123,468 88	1,794,916 57
		2,583,272 07

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins :

SAM'L H. KENNEDY, LOUIS A. WILTZ, ALF. MOULTON, JNO. B. LAFITTE, THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN, PIERRE LANAUX, DIRECTEURS.

30 juin—7t

A LOUER

La bâtisse en briques à quatre étages, coin Tchoupitoulas et Natchez, occupée par M. Shelly & Co.

Le magasin en briques à quatre étages, 40 rue Vieille-Levée, dont le rez-de-chaussée est occupé par C. Cavaroc & Son.

Le grand magasin en briques occupé par F. Hollander, No 69 rue de la Douane.

Le magasin et la résidence No 62 rue Royale, récemment réparé complètement ; le magasin sera loué séparément si on le désire.

Le Warehouse en briques, coin Clio et Fraset.

Les deux îlets carrés sur la rue du Canal, côté du 1er District, compris entre les rues Gravier, Jackson et Dupré et par les rues Dupré, Jackson et White. Ces îlets seront loués à des conditions avantageuses pour un nombre d'années.

S'adresser à J. M. SEIXAS, 35½ rue Carondelet.

3sept—41D et Mar